



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 1er avril 2019 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Sylvie Frigon
Jean Brousseau
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2019-0104-126

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2019-0104-127

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2019

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 soit adopté.

ADOPTÉ

2019-0104-128

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1 et lot 2 du 28 mars 2019, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 27 384,16 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 28 mars 2019, d'une somme de 279 072,68 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2019-0104-129

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2019.

ADOPTÉ

2019-0104-130

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée clôt la période de demande verbale.



N° de résolution
ou annotation

2019-0104-132

REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE les dépenses de 87 755,94 \$ pour la construction d'une rampe d'accès au centre administratif de la Municipalité sont subventionnées à 50 % par le PIQM ;

ATTENDU QUE le montant non subventionné de 43 877,96 \$, assumé par la Municipalité, est financé par le fonds de roulement ;

ATTENDU QUE selon la résolution 2018-1308-268, le remboursement de cette dépense au fonds de roulement doit être effectué en 5 ans, soit de 2019 à 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de procéder au remboursement de 8 775,59 \$ annuellement, et ce, jusqu'au cinquième versement en 2023.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-317 ET HAUSSANT LE FONDS DE ROULEMENT À 500 000 \$

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2018-317 et haussant le fonds de roulement à 500 000 \$ en appropriant une somme de 350 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général.

2019-0104-133

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-334 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-317 ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 350 000 \$ D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 500 000 \$.

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-334 modifiant le règlement 2018-317 et décrétant l'affectation de 350 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour hausser le fonds de roulement à 500 000 \$.

ADOPTÉ

2019-0104-134

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers qu'Audrey Desrochers agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2019-0104-135

INSTALLATION ET UTILISATION D'UN MODULE DE GESTION DES IMMOBILISATIONS DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE l'auditeur lors du dépôt du rapport financier 2018 recommandait que la Municipalité s'équipe d'un logiciel de gestion des immobilisations ;

ATTENDU QUE CIM a fourni une soumission au coût de 1 141,42 \$ incluant les taxes pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE le directeur général a déjà procédé à la demande



N° de résolution
ou annotation

2019-0104-136

d'installation du module de gestion des immobilisations pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'utilisation et l'installation du module de gestion des immobilisations de CIM pour les prochaines années, incluant 2019.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT 2016-291 AFIN D'AJOUTER LE PAIEMENT DES FRAIS DU LOGICIEL AMILIA DÈS LA RÉCEPTION

Claude Laporte donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2016-291 afin d'ajouter le paiement des frais du logiciel AMILIA dès la réception.

2019-0104-137

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-335 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-291 AFIN D'AJOUTER LE PAIEMENT DES FRAIS DU LOGICIEL AMILIA DÈS LA RÉCEPTION

Le conseiller Claude Laporte a déposé aux membres du conseil municipal le projet de règlement 2019-335 modifiant le règlement 2016-291 afin d'ajouter le paiement des frais du logiciel AMILIA dès la réception.

ADOPTÉ

2019-0104-138

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES TROTTOIRS

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour le contrat de déneigement, sablage des rues et des trottoirs.

ADOPTÉ

2019-0104-139

SOUSSIONS POUR TRAVAUX ANNUELS DE LIGNAGE DE RUE 2019

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux annuels de lignage de rue à savoir :

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Lignes Maska inc.	32 486,98 \$
Marquage et Traçage du Québec	24 390,76 \$
Ligne M.D. inc.	21 500,30 \$

Sur proposition d'André Picard il est unanimement résolu de retenir la soumission de Ligne M.D. inc. pour 2019 pour la somme totale de 21 500,30 \$, incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

2019-0104-140

TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-NORD

ATTENDU QUE la résolution 2019-1103-107 autorise la demande d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour le chemin Rivière-Nord ;



N° de résolution
ou annotation

2019-0104-141

ATTENDU QUE la chaussée du chemin de la Rivière-Nord est dans un piètre état et que les travaux de réfection devront être effectués durant la saison 2019, et qu'il ne sera pas possible d'attendre une subvention pour les débiter ;

ATTENDU QUE les travaux du Rang Rivière-Nord se feront sur une portion de 370 mètres et sont estimés à 70 000 \$;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection complète de la rue sont considérés comme des immobilisations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la résolution 2019-1103-107 soit abrogée ;

D'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Rivière-Nord.

QUE les travaux estimés à 70 000 \$ soient financés par le fonds de roulement qui lui sera remboursé sur 5 ans.

ADOPTÉ

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÉGLEMENT D'EMPRUNT 2019-333

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2019-333 décrétant une dépense de 164 096 \$, un emprunt de 144 501 \$ et l'affectation de la somme de 19 595 \$ du solde disponible du règlement 2010-174 pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve sur roues.

2019-0104-142

SOUSSIONS — TRAVAUX D'ASPHALTE 2019

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des services techniques, Christian Gravel, concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour 2019.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Bellerose Asphalte Inc.	63 926,10 \$
Pavage J.D. Inc.	99 913,28\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Bellerose Asphalte Inc. pour la somme de 63 926,10 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

2019-0104-143

SOUSSIONS — VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE KOMATSU

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 11 mars 2019, la résolution 2019-1103-102 autorisant le directeur des travaux publics à mettre en vente la rétrocaveuse Komatsu;

ATTENDU QUE le conseil a reçu 1 seule offre d'achat sous enveloppe scellée qui a été ouverte en présence du public à 18h55 avant le début de la séance ordinaire ;

ATTENDU QUE la vente sera effective seulement lors de la réception de la nouvelle rétrocaveuse qui sera commandée après avoir reçu l'approbation du règlement d'emprunt 2019-333 par le MAMH ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre la plus élevée de Denis Malo &



2019-0104-144
N° de résolution
ou annotation

Fils inc., d'une somme de 10 500 \$+ taxes applicables, signé par Sylvain Malo en date du 28 mars 2019.

ADOPTÉ

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÉGLEMENT D'EMPRUNT 2019-328

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2019-328 décrétant des dépenses pour l'achat et l'installation de lampes de rue à diode électroluminescente (DEL) et l'affectation de la somme de 118 165 \$ des soldes disponibles des règlements 2010-174, 2013-222 et 2014-250 en vue de financer une dépense de 118 165 \$.

2019-0104-145

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – RÉFECTION DU TABLIER DU PONT ANTONIO-BARRETTE

ATTENDU QUE des travaux de réparation de la dalle de béton sur le pont Antonio-Barrette (structure P-3275) ont été effectués en 2017 par le Ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE dès l'hiver suivant les travaux, les pièces en béton se sont détériorées et que cela engendre des réparations récurrentes à la chaussée qui doivent être effectuées par les employés municipaux ;

ATTENDU QUE d'autres fissures sont apparues à des endroits qui n'ont pas été touchés par les réparations de 2017, ce qui laisse entrevoir d'autres travaux nécessaires ;

ATTENDU QUE la structure de béton du tablier du pont est sous la responsabilité du MTQ ;

ATTENDU QU'avant les travaux de réparation du ministère en 2017, la surface d'asphalte n'était pas endommagée par les faiblesses au tablier du pont au point d'intervenir chaque mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de demander au MTQ :

D'effectuer les réparations nécessaires au tablier de béton du pont Antonio-Barrette, et ce, de façon durable ;

D'effectuer, à ses frais, les retouches aux travaux de réparation de 2017 afin que la surface d'asphalte du pont redevienne uniforme.

ADOPTÉ

2019-0104-146

COMMANDITE AU CONCOURS DE CAPTURE DE CASTOR 2019

ATTENDU QUE la Municipalité connaît un problème de nuisance avec les castors qui obstruent les ponceaux en risquant des dommages aux infrastructures routières ;

ATTENDU QUE l'Association des trappeurs professionnels du Québec inc. organise un concours de façon à promouvoir la capture de façon légale (octobre à mars) des castors qui pourraient devenir nuisibles l'été suivant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de lui accorder une commandite pour inciter les trappeurs à capturer les castors avant qu'ils ne commencent à causer des dommages ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :



N° de résolution
ou annotation

2019-0104-147

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

DE verser pour l'année, une somme de 100 \$, à l'Association des trappeurs professionnels du Québec inc. pour participer au concours de capture de castors.

ADOPTÉ

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-332

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2019-332 décrétant une dépense de 98 093 \$ et un emprunt de 98 093 \$ pour l'achat et l'installation d'une nouvelle génératrice à la station de purification d'eau potable.

2019-0104-148

CONCERNANT LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE EN ÉPI

ATTENDU QUE le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène ;

ATTENDU QUE cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques ;

ATTENDU QUE cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques ;

ATTENDU QUE le myriophylle en épi est difficile à éradiquer, car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant ou, d'un plan d'eau à l'autre, apportés par tout type d'embarcations ;

ATTENDU QUE les lacs grandement atteints par le myriophylle infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines ;

ATTENDU QU'il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

DE demander l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour amorcer et mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi ;

D'appuyer la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel Programme national de gestion du myriophylle en épi.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

DEMANDE DE PRIX GÉNÉRATRICE - STATION DE PURIFICATION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement 2019-329 sur la gestion contractuelle définit les contrats pouvant être conclus de gré à gré;

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance du rapport des demandes de prix préparé par le responsable de la station de purification d'eau potable, Martin Blouin, concernant la fourniture d'une génératrice de 200 kW et d'un inverseur automatique.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Génératrice Drummond	59 969 \$
Cummins Canada	70 250 \$
Faguy	78 426 \$
Drumco Énergie	Non reçu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat du fournisseur *Génératrice Drummond* au coût de 59 969 \$, laquelle offre est la plus basse conforme, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2019-332 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2019-332 lorsque celui-ci aura reçu toutes les approbations nécessaires.

ADOPTÉ

2019-0104-150

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPOUIS 2019-2020

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2019-2020 au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la somme de 15 \$.

ADOPTÉ

2019-0104-151

TIRAGE AU SORT POUR ATTRIBUTION DES SALLES POUR LA PÉRIODE DU TEMPS DES FÊTES

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 19 novembre 2007 la résolution R 309-2007, concernant la location de salle durant la période des Fêtes ;

ATTENDU QUE selon la condition spécifique 4, qu'en cas de double réquisition, le tirage au sort devra déterminer la personne ou le groupe qui aura accès à la salle ;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu plus d'une demande pour la même date et la même salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'accorder le jour de location et la salle, soit le centre communautaire et culturel, aux personnes suivantes :

- France Venne, 1^{er} janvier 2020

ADOPTÉ

2019-0104-152

PRÊT DE SALLE POUR LA LIGUE DE QUILLES DE CRABTREE

ATTENDU QUE la ligue de quilles de Crabtree a déposé une demande pour utiliser gratuitement le centre communautaire et culturel le 5 mai 2019;



N° de résolution
ou annotation

2019-0104-153

ATTENDU QUE la ligue de quilles de Crabtree n'est pas reconnue par la politique de reconnaissance des organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel le 5 mai 2019 à la ligue de quilles de Crabtree représentée par Jean Albert Lafontaine.

ADOPTÉ

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES - 2019

Sur proposition de Sylvie Frigon, et unanimement par les conseillers :

D'accorder une aide financière non récurrente à la Maison des Jeunes de Crabtree, pour l'année 2019, d'une somme de 2 500 \$;

D'informer la Maison des Jeunes de Crabtree que le conseil pourra contribuer à l'aménagement de la cour extérieure pour un montant additionnel de 2 500 \$ sous réserve de recevoir le plan financier pour ce projet.

ADOPTÉ

2019-0104-154

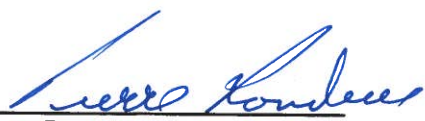
AJOURNEMENT

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au mercredi 17 avril 2019 à 19 h ;

ADOPTÉ

La séance est ajournée à 19 h 42.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.